

Cheptel porcin

Dernière mise à jour : 04 décembre 2023

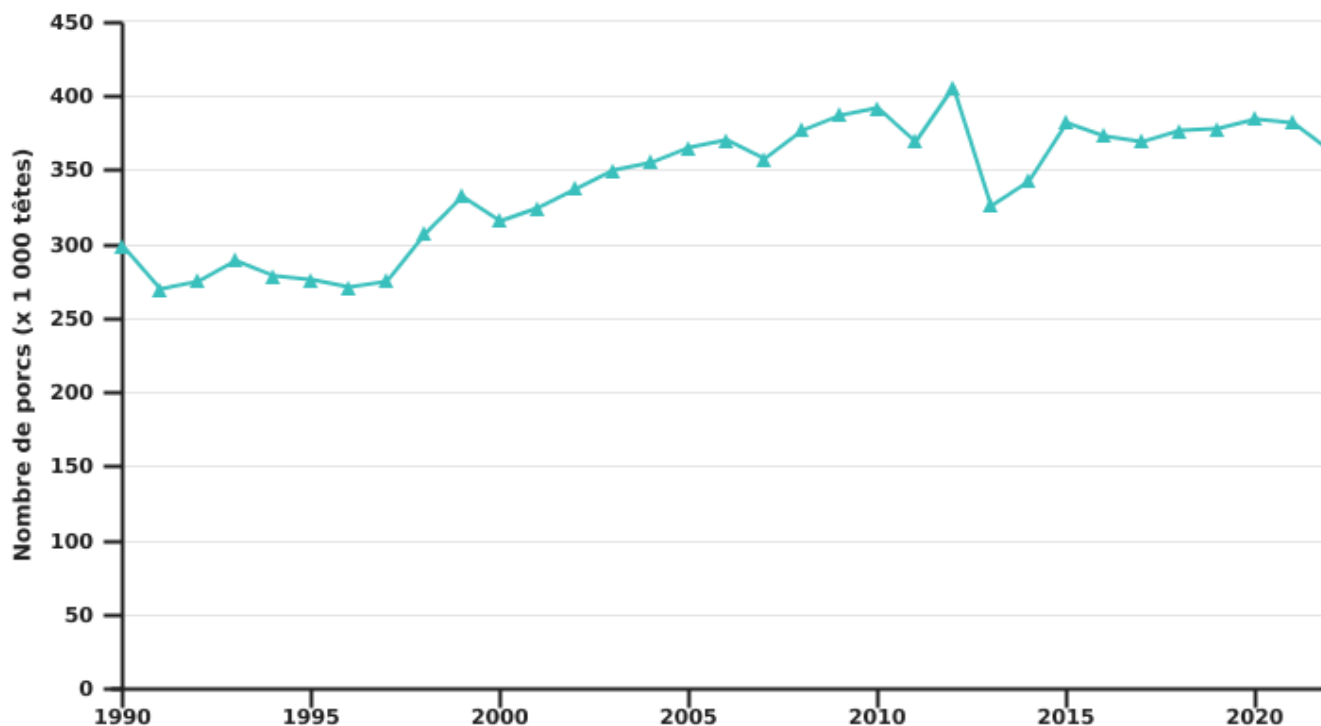
Cette fiche évoque le cheptel porcin élevé en Wallonie : l'effectif total, le nombre de détenteurs et l'effectif moyen par exploitation, actuellement et au cours du temps, selon les différentes orientations technico-économiques [OTE] et leur répartition géographique. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 10 porcs sont pris en compte dans le cadre de cette analyse.

La Wallonie est le petit poucet de la production porcine en Belgique avec seulement 6 % du cheptel national. Depuis deux ans, le cheptel wallon ne cesse de diminuer, malgré une belle progression (+ 19 %) sur ces 30 dernières années. La production porcine est présente dans 3 % des exploitations wallonnes. La taille du cheptel moyen est de 892 têtes mais ce chiffre varie fortement selon que l'exploitation soit spécialisée en élevage porcin ou qu'il s'agisse d'une activité de diversification en complément à une production principale.

La Wallonie n'est traditionnellement pas une terre de production porcine, mais contrairement à la Flandre, le nombre de porcs a progressé depuis 1990

En 2022, le nombre total de porcs détenus en Wallonie est de 362 266 têtes. Si le cheptel porcin a connu de nombreuses variations à la hausse comme à la baisse depuis 1990, il a sur cette période, progressé de 21 %. Depuis deux ans, la tendance est à la baisse. La diminution est principalement marquée entre 2021 et 2022 (- 5 %).

Evolution du nombre de porcs



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Evolution du cheptel porcin :

Durant la décennie '80, le cheptel porcin wallon a fortement diminué, conséquence directe de la spécialisation des exploitations agricoles. Disposant, en moyenne, de superficies plus importantes que leurs collègues flamands, les agriculteurs wallons se sont spécialisés : dans les grandes cultures dans les régions plus fertiles et dans les productions bovines en régions plus herbagères. Présentant un rapport « main-d'œuvre/superficie » nettement plus élevé qu'en Wallonie, la Flandre a développé l'horticulture et l'élevage de granivores. Ce phénomène a été accentué par le développement des ports d'Anvers et de Gand, comme points d'importation de produits substitués des céréales dans l'alimentation animale, en raison de leur prix plus attractif.

Au début des années 1990, l'activité porcine en Wallonie a repris un peu d'essor, se développant comme source de diversification des revenus. Si la crise de la vache folle a eu tendance à doper la production porcine, la demande et le prix de la viande de porc ou encore la crise de la dioxine ont freiné cet élan et le cheptel a régressé de 5 % en 2000.

Lors de la décennie suivante, le cheptel a progressé de façon lente mais régulière. Cependant, une chute est observée en 2013, celle-ci provient d'un changement méthodologique au niveau de la comptabilisation des animaux. En 2014, la production a pu bénéficier d'un coût des aliments bas et d'un accroissement de la productivité. Après un rebond en 2015, le cheptel s'est globalement stabilisé autour de 375 000 têtes.

A la mi-septembre 2018, une nouvelle crise a frappé le secteur porcin. Le premier cas de sanglier infecté par la Peste Porcine Africaine (PPA) a été découvert en Gaume. Cette maladie, uniquement transmissible aux suidés, a impacté directement les élevages porcins de cette région, qui, pour des raisons sanitaires et par ordre de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), ont dû faire abattre leur cheptel et ont été soumis à une interdiction de repeuplement de leur exploitation jusqu'au 1^{er} avril 2021.

- La Wallonie se tourne vers l'engraissement des porcs, l'élevage régresse depuis 1990

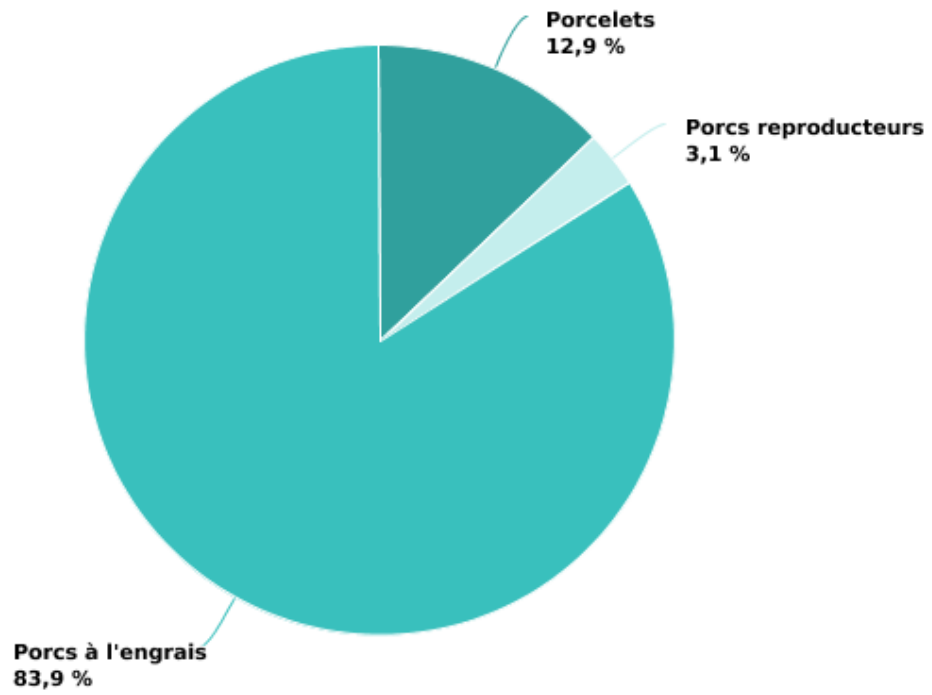
On distingue trois catégories d'animaux : les porcelets de moins de 20 kg, les porcs destinés à l'engraissement et les porcs de reproduction (verrats et truies).

Le cheptel wallon se compose essentiellement de porcs à l'engrais (84 %). Alors que cette catégorie a évolué positivement (+84 %) depuis 1990, la Wallonie a perdu 72 % des porcs reproducteurs et 47 % des porcelets. Ceux-ci ne représentent plus que, respectivement, 3 % et 13 % de l'effectif porcin wallon. Quelle que soit la catégorie d'animaux, entre 2021 et 2022, le cheptel a diminué de 4-5 %.

Le phénomène observé en production porcine est à l'opposé de ce qu'on peut constater au niveau des élevages de bovins viandeux, ceux-ci sont nettement plus orientés vers l'élevage (naissage). Si la Wallonie est majoritairement une terre d'engraissement au niveau porcin, on en trouve l'explication au niveau national. Suite au développement de la production porcine en Flandre, de graves problèmes environnementaux et sanitaires, liés à la gestion des effluents notamment, sont apparus. Des mesures ont donc été prises en Flandre : limiter l'engraissement, favoriser le naisage, ou encore réaliser des contrats d'engraissement en intégration en Wallonie, région avec une pression sur le sol nettement moindre. Ce développement a conduit à une réorganisation de la production wallonne qui préfère s'orienter vers l'engraissement plutôt que vers le naisage dont les coûts d'installation sont plus importants.

Quelques soit la catégorie, la Flandre, comme la Wallonie, a vu le cheptel diminuer depuis quelques années. La Flandre est majoritairement productrice de porcs à l'engrais (65 % du cheptel) mais 30 % de son cheptel est constitué de porcelet.

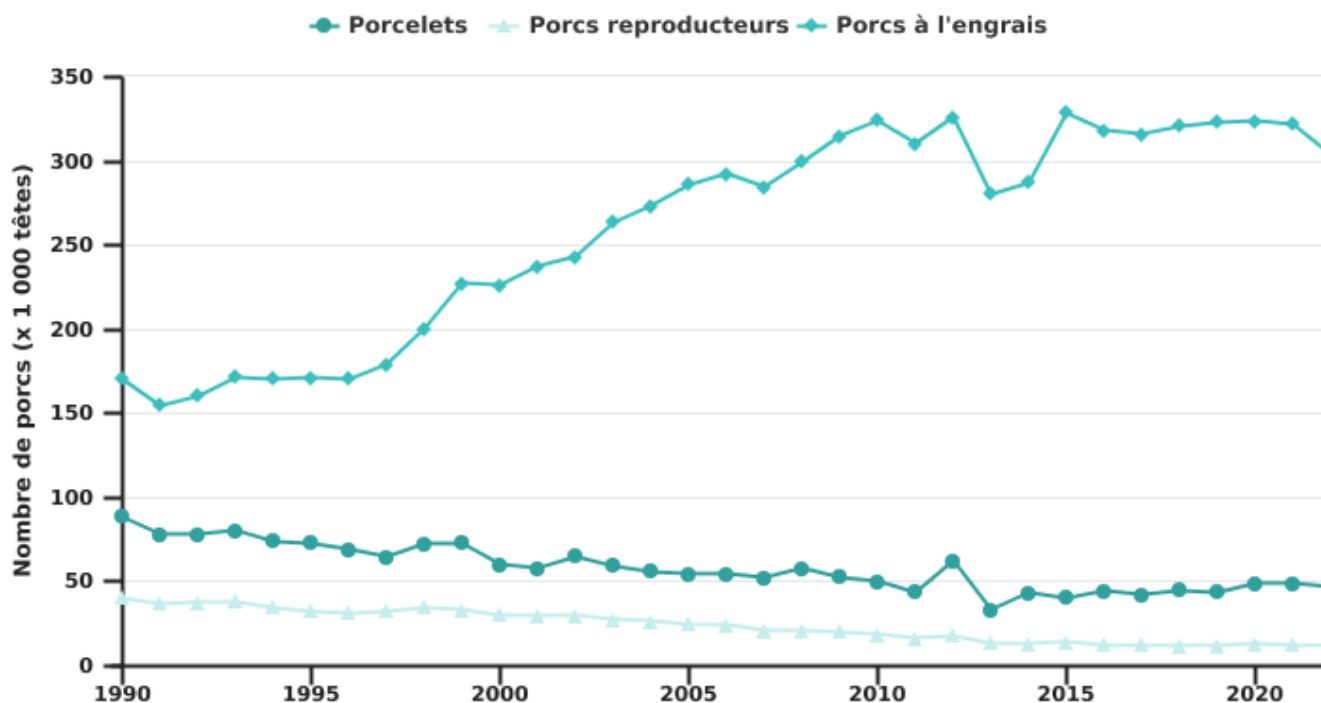
Composition du cheptel porcin en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Evolution du nombre de porcs selon leur catégorie



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- La production porcine est majoritairement présente dans les exploitations spécialisées dans cette production

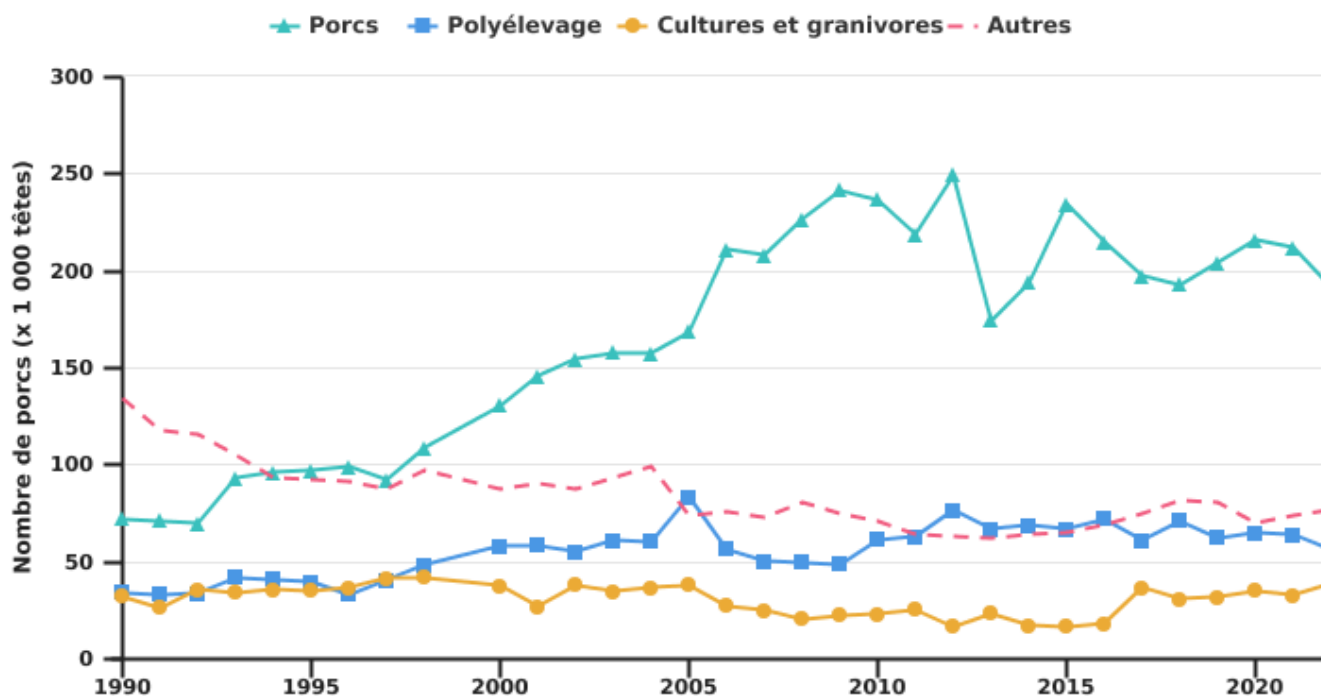
Lorsque l'on analyse ce facteur selon les orientations technico-économiques [OTE], seules les exploitations dites professionnelles sont considérées. En 2022, à peine 621 porcs sont élevés dans les exploitations non-professionnelles.

En 2022, 53 % du cheptel se trouve dans des exploitations spécialisées en élevage porcin, 25 % dans des exploitations de polyélevage et 11 % dans celles combinant cultures et granivores. La diminution du cheptel porcin en 2022 s'observe principalement dans les exploitations spécialisées en élevage porcin et dans celles de polyélevage (- 10 %). A l'inverse, une progression est constatée pour les exploitations combinant les cultures et granivores (+ 19 %) mais celle-ci a peu d'impact sur le secteur vu que le nombre de porcs dans ce type d'exploitation est plus confidentiel.

En trois décennies, cette production a eu tendance à se spécialiser, comme ce fut le cas pour les grandes cultures et les bovins. La production porcine n'est plus uniquement une diversification mais devient la production principale dans ces exploitations. Cela se confirme car, depuis 1990, ces trois OTE sont passées de 55 % du cheptel à 89 %. Sur cette même période, la progression la plus

importante s'observe au niveau des exploitations spécialisées en production porcine, qui ont vu leur nombre de porcs tripler.

Evolution du nombre de porcs des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- La Wallonie ne détient que 6 % des porcs, cependant la progression y est plus rapide qu'en Flandre

En 2022, deux porcs wallons sur cinq se trouvent en **région** limoneuse et un sur cinq dans le Condroz. Avec respectivement 15 % et 10 % de l'effectif, la région herbagère et la Famenne font également partie du paysage porcin wallon.

La région jurassique est loin d'être la plus représentée dans cette production, avec en moyenne 2 100 porcs sur ces 30 dernières années soit moins de 1 % de l'effectif wallon. Mais, la crise de la peste porcine africaine [PPA], apparue le 13 septembre 2018, a projeté cette région et ses élevages porcins sur le devant de la scène. Pour des raisons sanitaires, les éleveurs de Gaume ont dû abattre leurs animaux suite à l'apparition de la maladie chez les sangliers. Cependant début de l'année 2021, l'interdiction de repeuplement liée à la présence de cette maladie a été levée, ce qui a permis aux

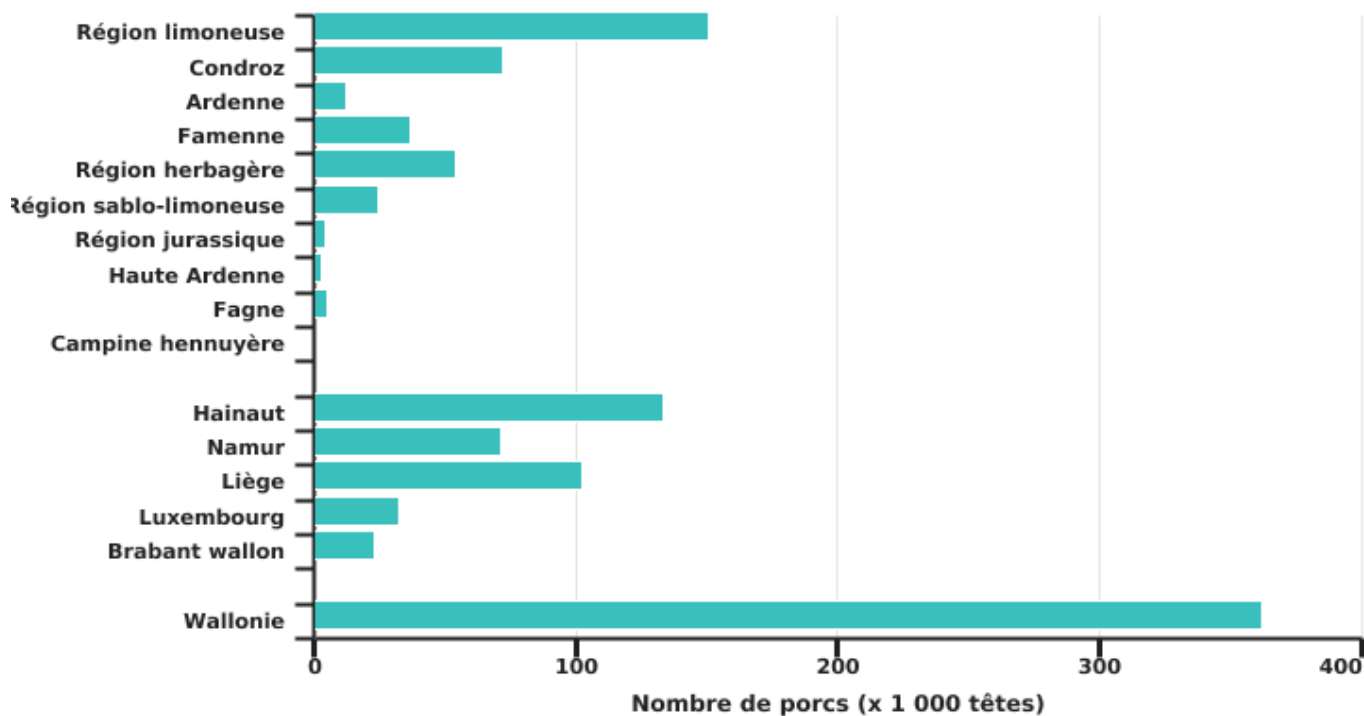
éleveurs de reprendre leurs activités. Alors que le nombre de porcs a diminué dans pratiquement toutes les autres régions, en région jurassique, le cheptel a été multiplié par 1,5 passant de 2 760 porcs à 4 000.

La répartition entre les régions agricoles était quelque peu différente en 1990 : la région limoneuse était déjà dominante (53 % de l'effectif) mais c'est la région herbagère liégeoise qui venait en seconde position avec un quart du cheptel. La progression la plus importante a été réalisée en Famenne où le nombre de porcs a été multiplié par 9.

La production porcine est concentrée dans les **provinces** de Hainaut (37 %) et de Liège (28 %). A partir des années 2000, la province de Namur a développé cette production pour atteindre, aujourd'hui, un cinquième de l'effectif wallon.

La **Flandre** a un effectif correspondant à 94 % du cheptel national. Depuis 1990, la Flandre a perdu 16 % de son cheptel.

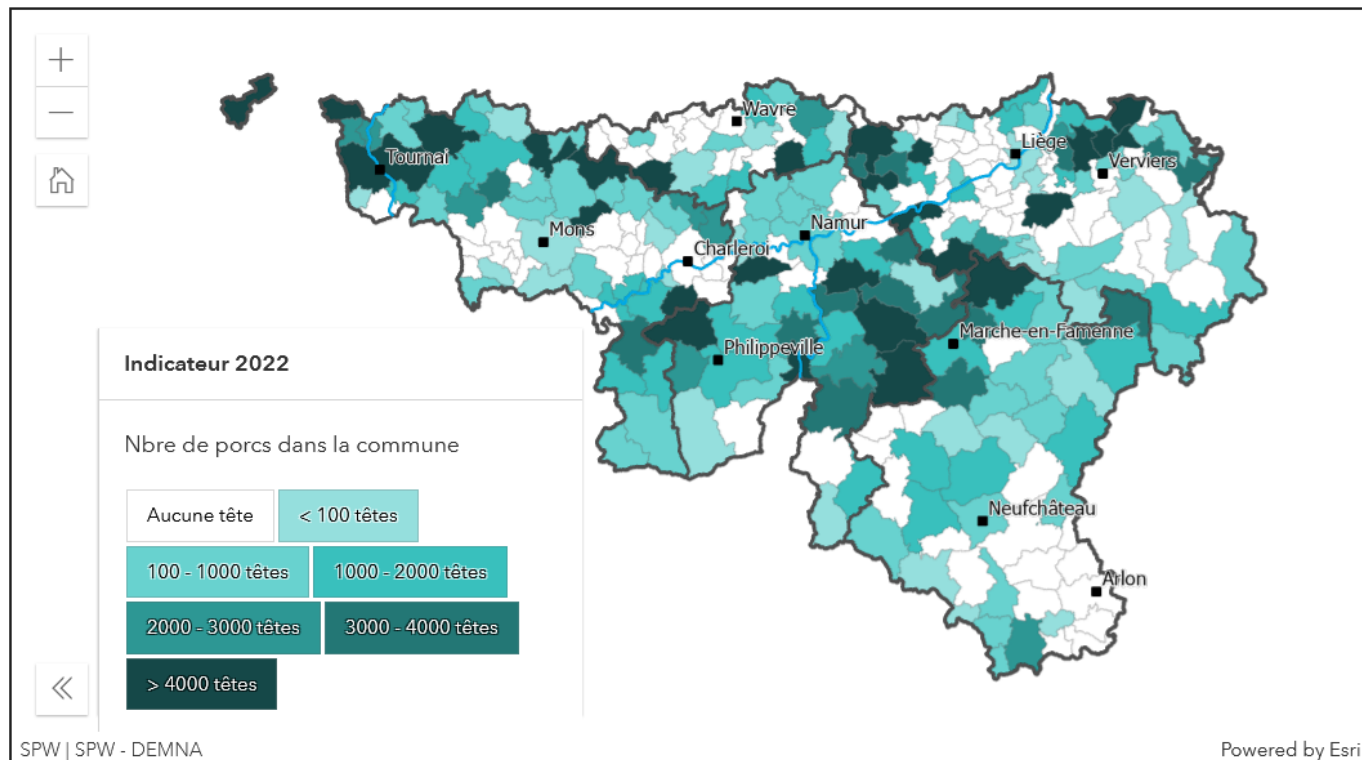
Répartition des porcs en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartition des porcs par commune en 2022



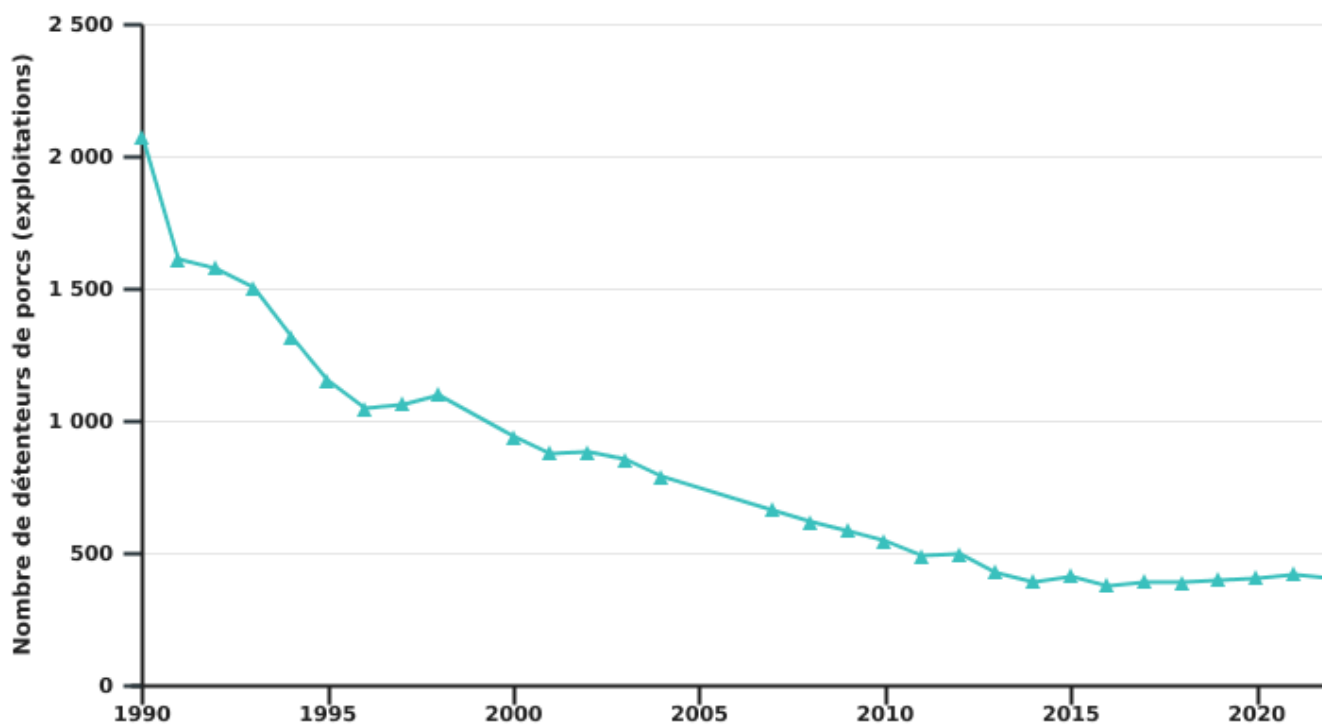
SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

La production porcine n'est présente que dans 3 % des exploitations wallonnes et, depuis 1990, le nombre de détenteurs a été divisé par cinq

En 2022, on dénombre 406 détenteurs de 10 porcs et plus en Wallonie ; inversant la tendance à la hausse observée depuis 2018. Cette activité ne concerne que 3 % des exploitations wallonnes alors qu'en 1990, elle était présente dans 7 % de celles-ci. En trois décennies, le nombre de détenteurs a été divisé par 5, soit une perte de 80 %.

Evolution du nombre de détenteurs de porcs



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

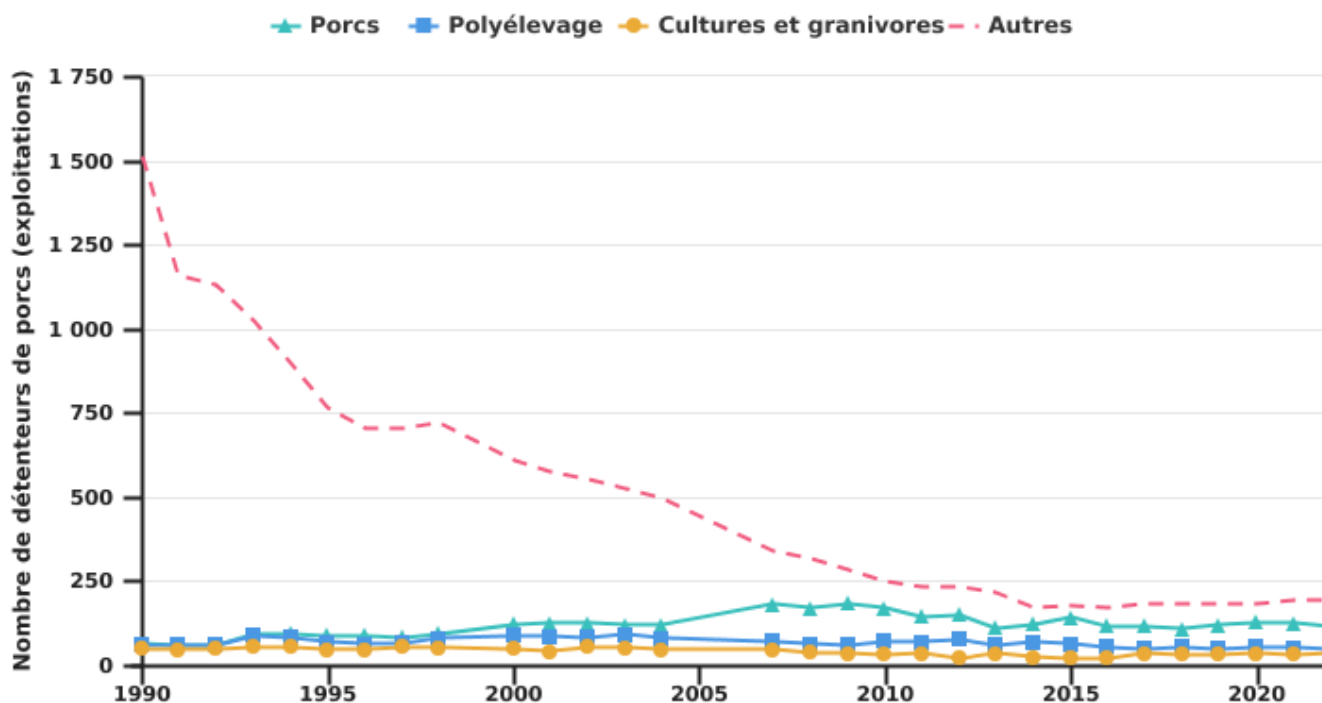
- La production porcine se spécialise au fil du temps

Presque la totalité des exploitations détenant des porcs (96 %) sont des exploitations dites professionnelles.

En 2022, 29 % des détenteurs gèrent une exploitation spécialisée en production porcine et 24 % une exploitation de polyélevage. Il y a trente ans, seuls 7 % des détenteurs travaillaient au sein d'une de ces deux OTE. Avec la spécialisation des exploitations au cours du temps, le nombre de détenteurs de porcs a doublé dans l'OTE spécialisée en production porcine alors qu'il a été divisé par six dans les autres OTE depuis 1990.

Cependant, malgré le phénomène de spécialisation, on constate qu'en 2022, la production porcine reste, pour presque les deux tiers des détenteurs, une diversification en complément à une production principale.

Evolution du nombre de détenteurs professionnels de porcs selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

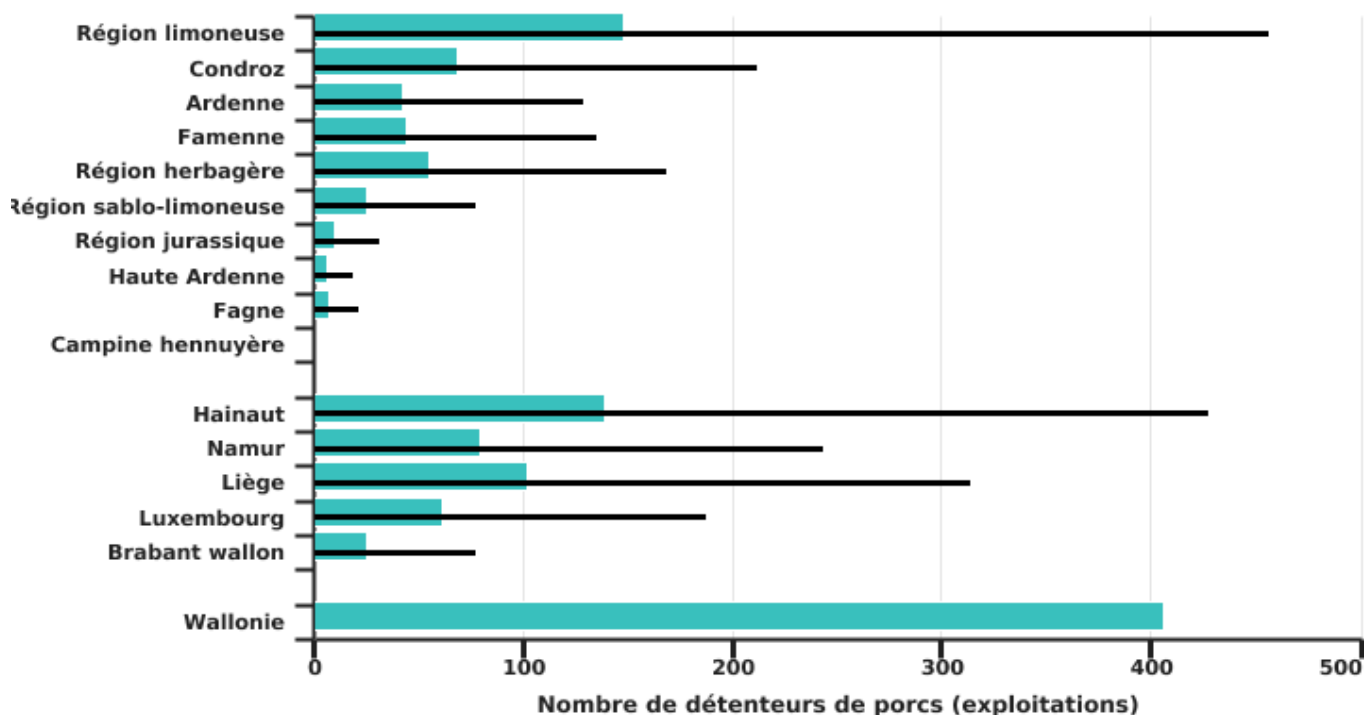
- La Wallonie compte 8 fois moins de détenteurs que la Flandre, situés majoritairement en région limoneuse

En 2022, 36 % des détenteurs sont localisés en **région** limoneuse. Le Condroz et la région herbagère en hébergent respectivement 17 % et 14 %. La répartition entre les régions agricoles était relativement semblable en 1990 sauf pour la région limoneuse où la présence de détenteurs était plus importante (50 %) et, inversement, celle-ci était moindre dans le Condroz (11 %) et en Famenne (3 %).

En ce qui concerne les **provinces**, les détenteurs sont répartis sur l'ensemble de la Wallonie, avec une présence plus marquée dans le Hainaut (34 % des détenteurs) et dans la province de Liège (25 %). Quelle que soit la province, la production porcine est présente dans moins de 5 % des exploitations en 2022. En 1990, selon la province, ce pourcentage variait entre 12 % dans le Brabant wallon et 3 % en province du Luxembourg. Depuis 1990, le nombre de détenteurs a diminué de 70 % à 90 % selon la province.

La **Flandre** compte 8 fois plus de détenteurs que la Wallonie, soit 88 % de l'effectif du pays. Dans le nord du pays, cette production concerne 14 % des exploitations agricoles. La diminution du nombre de détenteurs depuis 1990 y a été légèrement moins importante qu'en Wallonie, avec une perte de 79 % des détenteurs de porcs.

Répartition des détenteurs de porcs en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

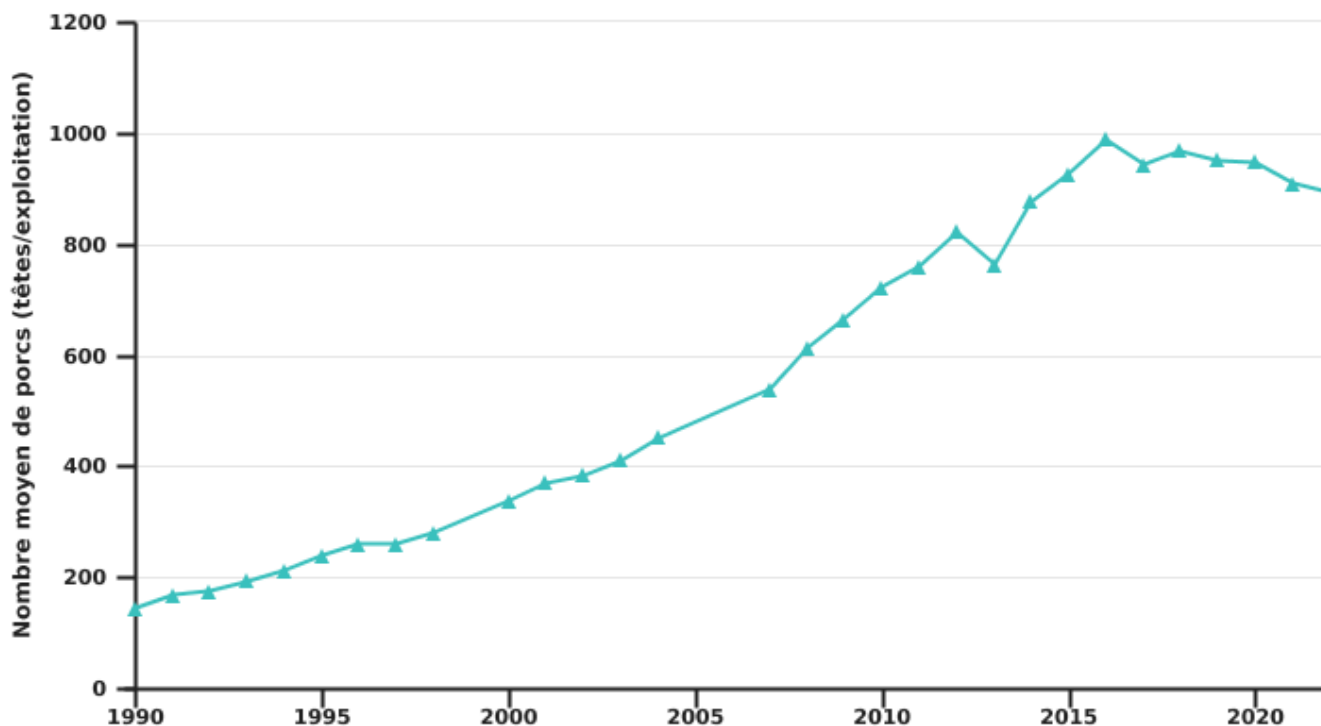
Avec la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen par exploitation a fortement augmenté en 30 ans

Le corolaire à la diminution du nombre de détenteurs a été le fort accroissement du cheptel moyen. En trois décennies, le cheptel moyen par exploitation est passé de 140 têtes à 892 têtes, en 2022. La taille de l'effectif moyen a donc presque été multipliée par 6.

La taille du cheptel moyen dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Wallonie, la production porcine reste, dans presque les deux tiers des situations, une source de diversification en complément à une production principale, même si cette tendance semble s'inverser au fil du temps. Elle est fortement orientée vers la production de qualité différenciée.

En 2022, 33 % des détenteurs disposent d'un cheptel moyen compris entre 10 et 199 porcs, plus d'un tiers (35 %) ont un cheptel supérieur à 1 000 porcs, dont 9 % qui possèdent plus de 2 000 porcs. Ce cheptel moyen tend à diminuer ces dernières années.

Evolution du nombre moyen de porcs par exploitation



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

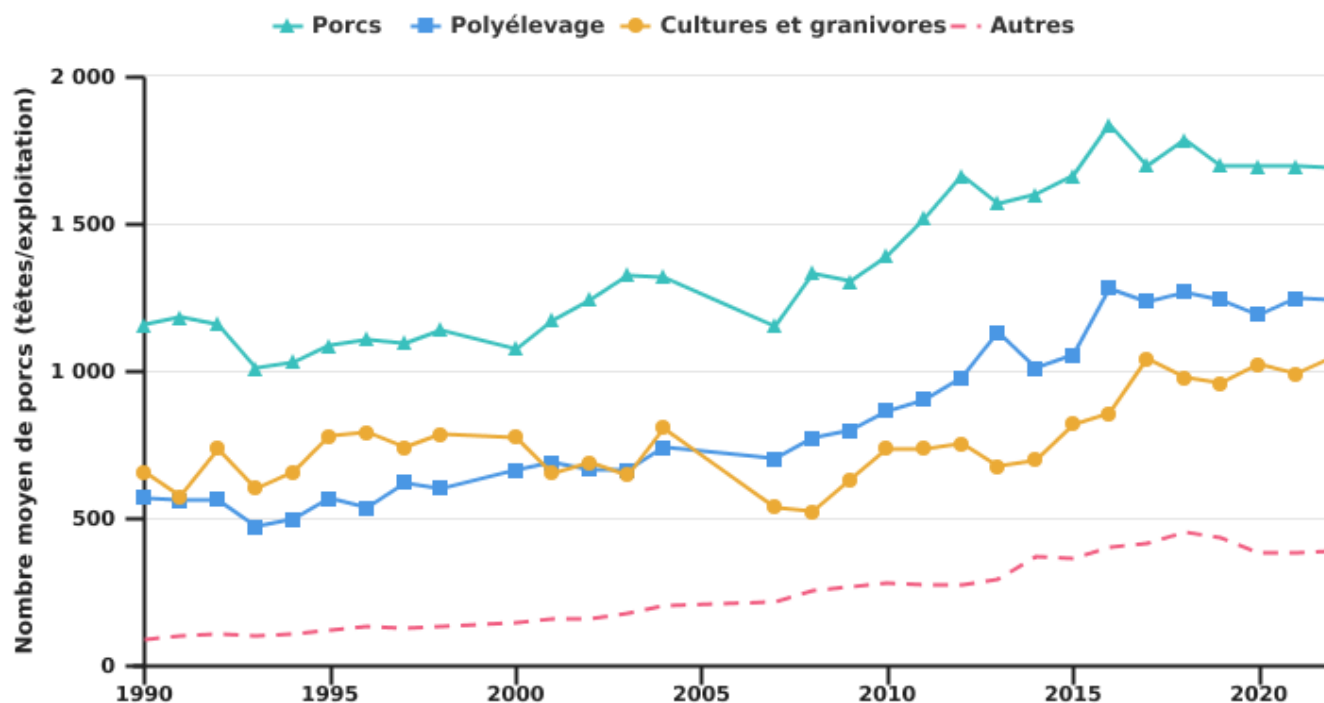
© SPW - 2023

- La taille du cheptel moyen varie fortement selon l'orientation technico-économique

La taille du cheptel moyen dans les exploitations dites professionnelles varie fortement selon l'orientation technico-économique [OTE]. En 2022, dans les exploitations spécialisées en production porcine, le cheptel moyen avoisine les 1 700 têtes et pour celles non spécialisées mais ayant un atelier porcin important (exploitations de polyélevage ou combinant cultures et granivores), le cheptel moyen avoisine les 1 000 porcs.

Quelle que soit l'OTE où la production porcine est présente, le cheptel moyen a progressé depuis 1990.

Evolution du nombre moyen de porcs par exploitation selon l'OTE



src

© SPW - 2023

- Le cheptel moyen par exploitation flamande est 80 % plus important qu'en Wallonie

En 2022, quatre **régions** agricoles disposent d'un cheptel moyen de plus de 900 têtes par exploitation : la région sablo-limoneuse, le Condroz, la région limoneuse et la région herbagère. Les exploitations situées en Ardenne ont un cheptel moyen beaucoup plus faible (296 têtes).

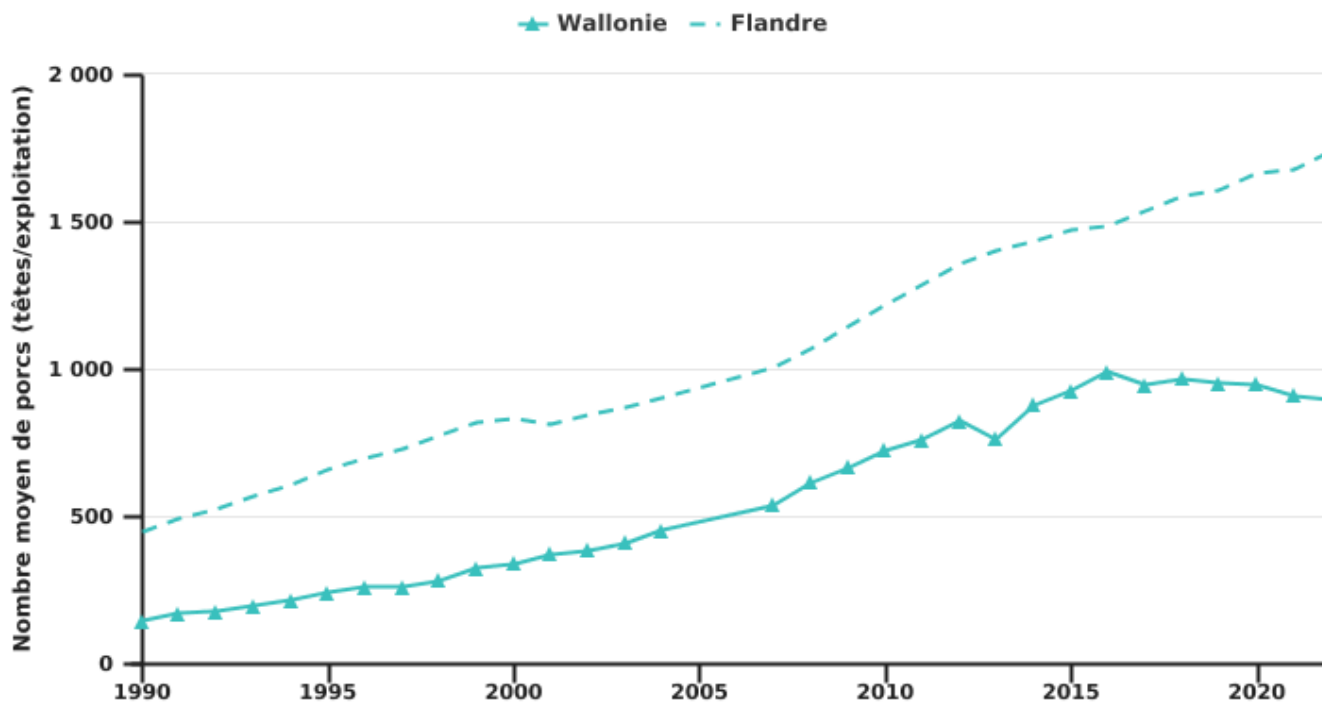
Il y a trente ans, c'est la région herbagère qui détenait le cheptel moyen le plus important avec 194 têtes. Avec un effectif moyen qui a été multiplié par 13, le cheptel du Condroz a connu la plus forte progression.

Le cheptel porcin moyen par **province** varie si situe entre 900 à 1 000 porcs par exploitation exception faire des exploitations de la province de Luxembourg (530 porcs).

La progression la plus importante depuis 1990 est observée dans la province de Namur, passant d'un cheptel moyen de 103 à 902 porcs.

Le cheptel moyen en **Flandre** atteint 1 740 porcs, soit le double du cheptel moyen wallon, mais sa progression depuis 1990 a été moins accentuée même s'il a presque quadruplé.

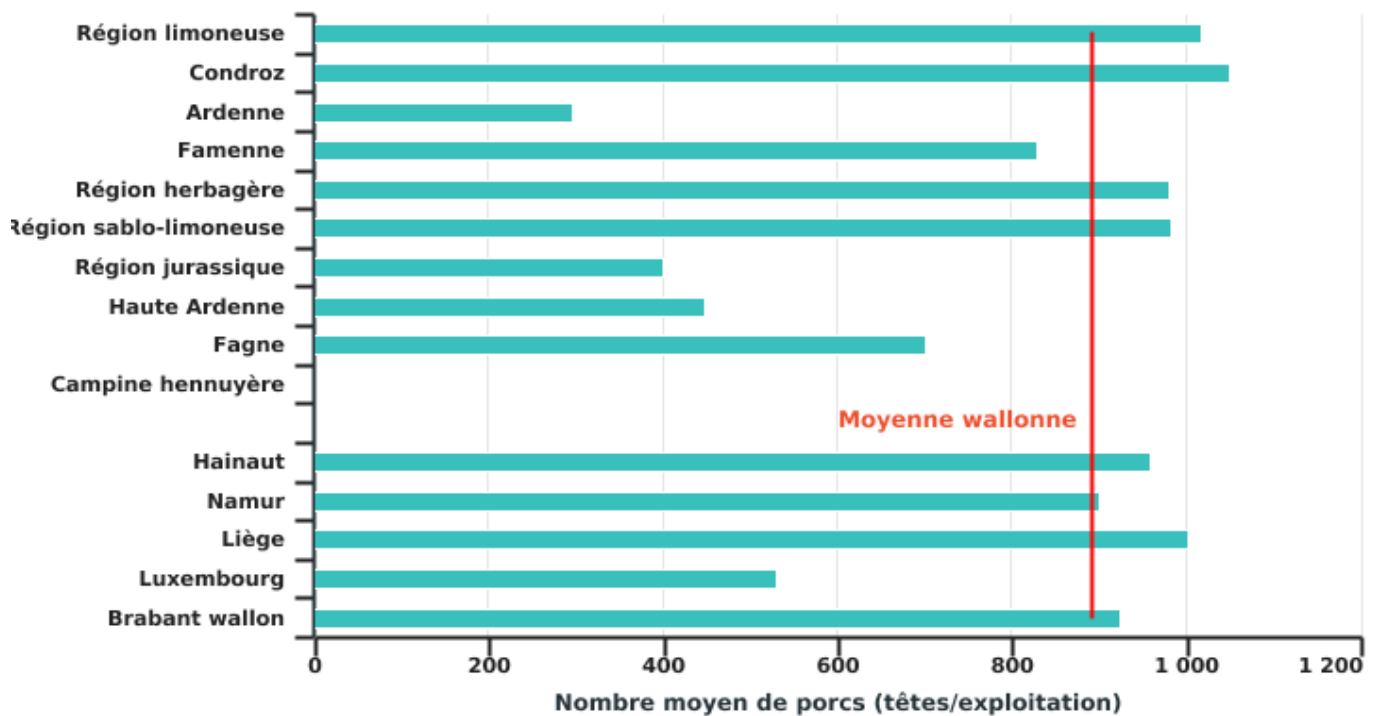
Evolution du cheptel porcin moyen en Belgique



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Nombre moyen de porcs par exploitation selon la région agricole ou la province en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

En savoir plus ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

